

Compte-rendu du conseil municipal

Ordinaire du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 10 octobre à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CAHAGNE Dominique, maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURE Cyrille, PERIER Cédric, PICARD Bastien, LEBEL Jean-Claude, LELIEVRE Olivier et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya, LETAILLEUR Catherine.

Pouvoir : aucun.

Absente : Madame HANNOTEUX Malvina.

Nombre de membres :

en exercice	11
présents	10
votants	10

Secrétaire de séance : Monsieur PERIER Cédric

2023/33

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 130 000 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme 4 032.92 € / trimestrialité sur 10 ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement «long terme» d'un montant de 130 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	130 000	€
Taux actuel :	4.39	%
Durée du crédit	10	ans

Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	80 €

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.
 Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 03/10/2023
 Au delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de MENESQUEVILLE pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Fait et délibéré les ans, mois et jour que dessus.

2023/34

Décision Modificative N°3 : crédit supplémentaire

Monsieur le Maire expose que les fonds pour le règlement des factures du chantier d'assainissement en traverse rue du Général de Gaulle ont été budgétisés sur 2023, à tort sur le compte **Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier**.

Afin de pouvoir régler dans les meilleurs conditions **Société Nouvelle EURE TP située à Grand-Quevilly (76)**, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 20

Compte 204 1582

GFP de ratt. Bâtiments et installations

- 330 000€

Chapitre 21

Compte 2151

Réseaux de voirie

+ 330 000€

QUESTIONS & INFORMATIONS Diverses :

- Monsieur CAHAGNE Dominique prend la parole ...

❖ Assainissement en traverse :

- Mercredi 10 octobre, une fois les bordures terminées, les caniveaux du premier côté seront réalisés. Un décapage important de la route est prévu ainsi que le tapis pour le 23 octobre 2023.
- Le carrefour rue de la Maisonnnette doit être décalé.
- Un cheminement piétonnier rue Général de Gaulle, de chez Monsieur et Madame HOBBE Stéphane jusqu'à l'arrêt de car va être fait. Monsieur le Maire va rencontrer le paysagiste prochainement pour décider de l'essence des haies ainsi que les essences des massifs tapissants qui seront le plus adapté à l'environnement.
- ❖ Dans le cadre d'une convention, d'enquête satisfaction AXA, un questionnaire va être envoyés aux Ménesquevillais / Ménesquevillaises pour connaître leurs besoins et leurs attentes dans le cadre de la mutuelle. Le retour de l'enquete à AXA se fera par l'intermédiaire de Madame RENARD Amélie, la secrétaire de mairie.
- ❖ Messieurs FOURE Cyrille et LEBEL Jean-Claude sont remerciés pour les LEDS changées à la mairie et à la salle polyvalente.
- ❖ **Lotissement de Monsieur ROUGERON : résidence Planche Botté**, la voirie lui appartenant, les travaux de remise en état seront à ses frais. Une fois ceux-ci effectués la voirie sera intégrée dans le domaine communal. Est-il possible de changer le nom de la résidence, cela ne serait-il pas trop contraignant pour les habitants ?
- ❖ L'intégration des dépenses du CCAS dans le budget communal n'étant pas obligatoire. Il est décidé de ne pas dissoudre le CCAS.
- ❖ Les travaux d'enfouissement de réseaux gérés par le SIEGE 27, prévus du n°24 au 27 rue Planche Botté seront de :

Coût total de l'opération : 196 000€

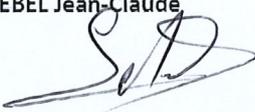
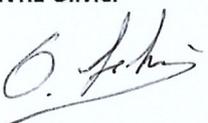
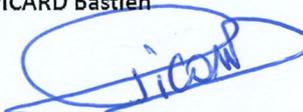
➤ Part à notre charge :

- Distribution publique	->	20 000€,
- Eclairage public	->	6 667€,
- Téléphonie	->	15 000€.

- ❖ Monsieur PERIER Cédric évoque l'entretien du Pont de Pierre. Il s'agit d'un ouvrage d'art, se rapprocher de Monsieur BALDARI François, vice-président de la communauté de communes Lyons-Andelle en charge de la voirie.

- ❖ Un arbre au niveau de chez Monsieur et Madame GOLDSTEIN – rue du Moulin de la Lieure, menace de tomber, a constaté Monsieur LEBEL Jean-Claude.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

BRIDONNEAU Alain 	CAHAGNE Dominique 	HANNOTEAUX Malvina
FÉRET Béatrice 	FOURÉ Cyrille 	LEBEL Jean-Claude 
LELIEVRE Olivier 	PERIER Cédric 	PICARD Bastien 
LETAILLEUR Catherine 	STALIN Samya 	